ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Inscription suite à candidature
MC Mention Complémentaire Animation et Gestion de Projet
dans le secteur Sportif

LYCÉE POLYVALENT
GUSTAVE MONOD

Lycée Polyvalent
Gustave Monod
71 Av de Ceinture
95880
Enghien Les Bains

Inscription Modalités & PFMP

Affaire suivie par
Monsieur **SOUCHU**,
Directeur délégué
aux formations

Tél.
01.39.89.89.16
01 39 89 32 41

Mail.
Douglas-johann.souchu
@ac-versailles.fr

Site.
www.lyc-polyvalent-monod-enghien.ac-versailles.fr

#MonodEIB

Ci-joint.
Accord préalable
Planning de formation

Madame, Monsieur,

Suite à la formulation de vos vœux sur l'interface Parcoursup, vous avez candidaté à une formation de type **MC M**ention **C**omplémentaire **A**nimation **et G**estion de **P**rojet dans le secteur **S**portif **A**ctivités **P**hysiques pour **T**ous. **Votre formation débutera le lundi 4 septembre 2023.**

Cette formation a pour objectif de créer un parcours de formation et d'accès à l'emploi dans le secteur sportif : *champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisation au sein d'associations, collectivités ou structures promouvant les activités physiques et sportives.*

Les grands axes de cette formation sont :

- ☐ Formation attestant des compétences professionnelles,
- ☐ 400 heures de formation en établissement,
- ☐ 630 heures de formation en entreprise,
- ☐ Palier pour l'obtention du BP Jeunesse, Education Populaire et Sport ' Educateur sportif'

Votre **P**ériode de **F**ormation en **M**ilieu **P**rofessionnel peut prendre plusieurs formes,

☐ **Un découpage de l'année de formation en 2 Périodes de Formation en Milieu Professionnel sur structures d'accueil différentes**. **PFMP1 :** du 10/10/23 au 10/02/24, hors périodes de congés scolaires (durée : 13 semaines à 21h, 1 semaine à 14h, 287h en entreprise) **PFMP2 :** du 27/02/24 au 15/06/24 hors périodes de congés scolaires (durée : 10 semaines à 21h, 1 semaine à 28h, 1 semaine à 22h, 1 semaine à 35h, 295h en entreprise).

☐ **Un stage de longue durée auprès de la même structure.** Remarques : La gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire, c'est-à-dire : plus de 44 jours de présence, consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ou plus de 308 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente (simulateur de calcul : www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire)

Nous vous invitons à démarcher d'ores et déjà des structures dans le cadre de la recherche de votre stage. A cet effet, vous trouverez ci-joint

- Un accord préalable, document à faire compléter par l'entreprise d'accueil,
- Le planning de formation pour l'année 2023_2024.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements et au plaisir de vous accueillir prochainement au sein de notre établissement.

Cordialement,
Douglas SOUCHU,
Directeur délégué aux formations